FONGICIDE contre le mildiou de la pomme de terre et des cultures légumières*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Bidon 10 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 28-43

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2090136

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : fluopicolide
Teneur : 62.5g/l, soit 5.53% (m/m)
Famille chimique : acyl picolide
Mode d'action : Agit sur les protéines de type spectrine, qui assurent la stabilité entre la membrane et le cytosquelette des oomycètes.

Substance active : propamocarbe - chlorhydrate
Teneur : 625g/l, soit 55.3% (m/m)
Famille chimique : carbamates
Mode d'action : Action translaminaire et doté de propriétés systémiques par le xylème

Description

Fongicide préventif, translaminaire, pour lutter contre le mildiou de la pomme de terre et des cultures légumières.
Ses propriétés translaminaires et anti-sporulantes lui permettent de protéger la face supérieure et la face inférieure des feuilles traitées, ainsi que les nouvelles pousses et d'éviter le développement des foyers primaires, voire de bloquer les contaminations secondaires.
Le produit agit sur plusieurs étapes dans le cycle de développement de Phytophthora infestans. Il a un fort effet sur la germination des spores, la libération des zoospores, il inhibe la mobilité des zoospores et empêche la croissance mycélienne dans les tissus. Il agit également sur la germination directe des zoospores.
Par ailleurs, le produit assure également un haut niveau d'efficacité vis-à-vis du mildiou du tubercule.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser le produit dans la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4 d'eau. Terminer le remplissage de la cuve et maintenir une agitation modérée jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

La miscibilité du produit est très bonne. Il est compatible avec la plupart des huiles et insecticides du marché.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

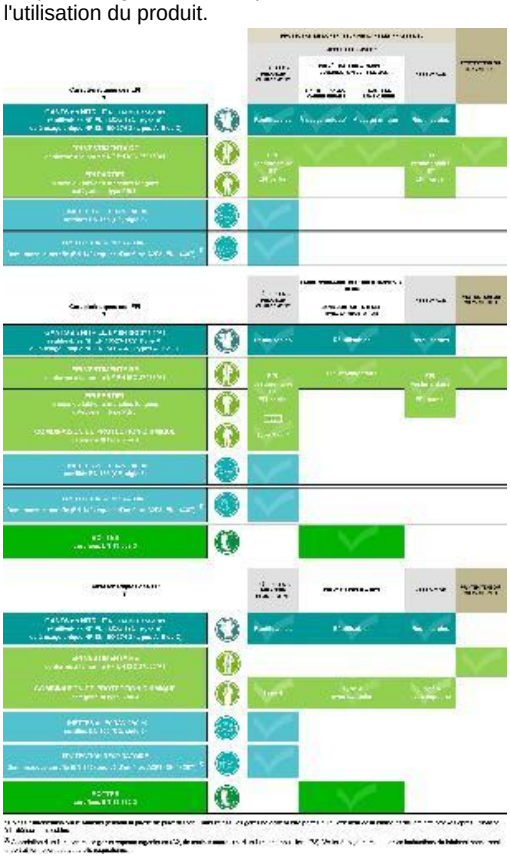

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des Bulletins de Santé du Végétal et des organisations professionnelles.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Retirer les vêtements de travail, puis se laver les mains et le visage à l'eau et au savon.
Emballage: - pour les emballages en plastique d'un volume inférieur ou égal à 25 litres, les éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.
ADIVALOR : 0 810 12 18 85 (Numéro Azur prix d'un appel local).
- pour les autres emballages, rendre inutilisable et valoriser selon la réglementation en vigueur (collecte sélective, déchetteries, ordures ménagères).
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d - Susceptible de nuire au foetus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH450 - Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Danger

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus de 2 fois par an et par culture légumière.
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'un an sur deux sur la même parcelle, à raison d'un maximum de 4 applications par an pour la pomme de terre.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Protection des personnes présentes et des résidents
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux :
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation :
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau :
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion :
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -15°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	-	-

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Pomme de terre	Mildiou, Phytophthora	1.6 l/ha	stade BBCH 20 à BBCH 95	7	1a, 5a, 7a

Pour la pomme de terre, respecter un délai de 40 jours entre le dernier traitement avec une préparation à base de propamocarbe et la plantation ou le semis de la culture suivante.

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Ail	Mildiou	1.6 l/ha		7	1a, 5b, 7a
Brocoli	Mildiou	1.6 l/ha		14	1a, 5b, 7a
Chou de Bruxelles	Mildiou	1.6 l/ha		14	1a, 5b, 7a
Chou-fleur	Mildiou	1.6 l/ha		14	1a, 5b, 7a
Choux pommés	Mildiou	1.6 l/ha		14	1a, 5b, 7a
Choux-raves	Mildiou	1.6 l/ha		14	1a, 5b, 7a
Echalote	Mildiou	1.6 l/ha		7	1a, 5b, 7a
Epinard	Mildiou	1.6 l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 51	14	1a, 5b, 7a
Laitue plein champ	Mildiou des composées	1.6 l/ha		14	1a, 5b, 7a
Laitue sous serre	Mildiou des composées	1.6 l/ha		21	1a, 5b, 7a
Melon	Mildiou	1.6 l/ha		3	1a, 5b, 7a
Oignon	Mildiou	1.6 l/ha		7	1a, 5b, 7a
Pastèque	Mildiou	1.6 l/ha		3	1a, 5b, 7a
Potiron	Mildiou	1.6 l/ha		3	1a, 5b, 7a

Ne pas utiliser les choux traités avec ce produit pour l'alimentation animale. Non autorisé sur choux feuillus

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

5. Eaux souterraines
5a. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'un an sur deux sur la même parcelle, à raison d'un maximum de 4 applications par an.
5b. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus de 2 fois par an et par culture.

7. Riverains et personnes présentes
7a. . Respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

En pomme de terre la dose recommandée est 1,4l/ha. Cette dose peut-être modulée jusqu'à 1.6l/ha, suivant les Bulletins de Santé du Végétal.
En cultures légumières la dose recommandée est 1,6 l/ha.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

INFINITO s'applique préventivement en fonction des risques de mildiou. Se référer aux Bulletins de Santé du Végétal.
Pomme de terre : le produit peut s'utiliser pendant toute la période de sensibilité de la culture au mildiou dès le stade 15-20 cm de la pomme de terre à la dose de 1,4l/ha à 1,6l/ha, en préventif, à la cadence de 7 jours. Nombre d'applications: afin d'éviter l'apparition de résistances, veiller à ne pas dépasser 4 applications par saison. Respecter un délai de 7 jours avant la récolte.
Laitue (ne pas appliquer sur jeunes pousses) : le produit s'utilise dès la reprise de végétation au stade 3 feuilles étalées. Au champ, renouveler l'application au bout de 7 à 10 jours suivant l'évolution de la maladie ou avant pommaison pour protéger la fin de cycle. <!--StartFragment-->Le renouvellement de l'application n'est pas recommandé sous serre.<!--EndFragment-->Respecter le DAR de 14 jours en plein champ et 21 jours sous serre.
Oignon, ail et échalote : le produit s'utilise à partir du grossissement et de l'allongement des feuilles et jusqu'au début de sénescence de celles-ci. Ne pas excéder 7 jours entre deux traitements en cas de risque mildiou important. Respecter le DAR de 7 jours.
Melon, pastèque et potiron : le produit s'utilise de l'apparition des ébauches florales jusqu'à la maturité du fruit en respectant le DAR de 3 jours. INFINITO pourra être utilisé en particulier à partir du stade nouaison.
Choux : le produit s'utilise du stade 3 feuilles étalées jusqu'à la fin de la formation des têtes en respectant le DAR de 14 jours. le produit est homologué sur tout type de choux sauf choux feuillus. Ne pas utiliser les choux traités pour l'alimentation animale.
Epinard (ne pas appliquer sur jeunes pousses) : le produit s'utilise en plein champ ou sous abri.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

28 - Action translaminaire et doté de propriétés systémiques par le xylème
43 - Agit sur les protéines de type spectrine, qui assurent la stabilité entre la membrane et le cytosquelette des oomycètes.

Application (matériel, pression)

Le produit s'applique avec tous les types d'appareils de pulvérisation foliaire. Veiller à la qualité de pulvérisation pour obtenir une répartition homogène de la bouillie et assurer une bonne pénétration du produit sur le végétal. Adapter la quantité de bouillie par hectare au volume de végétation à protéger

Conditions du milieu

Le comportement de KYRIEL est indépendant de la température et de la luminosité. Une fois séché sur le feuillage, l'efficacité de KYRIEL n'est plus influencée par la pluviométrie.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR A RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		NETTOYAGE	
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)					

Caractéristiques des EPI ▼	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	LANCE SOUS-ABRI / CULTURES BASSES (< 50 cm) SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire	EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	Type 3 ou 4			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)				
BOTTES certifiées EN 13 832-3				

Caractéristiques des EPI ▼	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR A DOS	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1				
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	Type 4	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1)				
BOTTES certifiées EN 13 832-3				

* En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Kyriel® ¤ 62.5 g/l fluopicolide 625 g/l propamocarbe - chlorhydrate ¤ AMM n°2090136 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ¤ Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ¤ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2 ¤ Persistant, mobile et toxique

¤ ¤ ¤ Danger ¤ ¤ ¤ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ¤ H361d - Susceptible de nuire au foetus. ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH450 - Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)